



Genève, le 11 mai 2010

Communiqué de presse

Statistique de l'aide sociale dans le canton de Genève, résultats 2008

En 2008, dans le canton de Genève, quelque 15 300 personnes bénéficient d'une prestation financière délivrée par l'Hospice général, soit 3,5 % de l'ensemble de la population. Par rapport à 2007, le nombre de bénéficiaires recule de 8,1 %. Cette diminution s'explique en partie par la conjoncture économique favorable observée jusqu'à la fin 2007. En plus de l'aide sociale au sens strict, le canton octroie d'autres prestations sous condition de ressources couvertes par la statistique de l'aide sociale : 19 900 personnes reçoivent des prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI, 22 400 une allocation de logement, 1 800 une avance de pensions alimentaires et 3 300 une aide aux chômeurs en fin de droit.

Aide sociale au sens strict (aide financière de l'Hospice général uniquement, hors revenu minimum cantonal d'aide sociale - RMCAS)

En 2008, le taux d'aide sociale du canton de Genève atteint 3,5 %, contre 3,8 % l'année précédente. En baisse de 8,1 % par rapport à 2007, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale se fixe à 15 267, ce qui correspond à 8 604 dossiers (ou unités d'assistance). Près de 90 % des dossiers couvrent des ménages privés. Le solde est formé de personnes sans domicile fixe (3 %), résidant en pension/hôtel (3 %) ou dans des logements gratuits (4 %).

Plus de la moitié des dossiers des ménages privés (57 %) concernent des personnes vivant seules, 22 % se rapportent à des familles monoparentales, 15 % à des couples avec enfant(s) et 6 % à des couples sans enfant.

Presque un tiers (31 %) des bénéficiaires sont âgés de moins de 18 ans, alors qu'ils ne représentent que 20 % dans la population résidante. Ils bénéficient de cette prestation *via* leurs parents. Une moitié d'entre eux (52 %) vit dans une famille monoparentale. Les jeunes adultes (18-25 ans) sont également surreprésentés (13 % des bénéficiaires, contre 9 % dans la population résidante), alors que pour les 26-64 ans ces deux proportions sont équivalentes (56 %).

Parmi l'ensemble des bénéficiaires majeurs dont la formation achevée la plus élevée est connue¹, plus de la moitié (64 %) n'ont fréquenté que l'école obligatoire.

Seuls 20 % des bénéficiaires âgés de 15 ans ou plus sont des personnes actives occupées. La majorité est formée de personnes actives sans emploi (33 %) ou des personnes considérées comme inactives (47 %), car affectées, par exemple, d'une incapacité provisoire de travail, d'une invalidité permanente ou, encore, parce qu'elles sont en formation (apprentis exclus).

Les taux d'aide sociale sont plus élevés que la moyenne (3,5 %) dans les communes de plus de 10 000 habitants, telles que Carouge (5,8 %), Vernier (5,0 %) ou la ville de Genève (4,3 %). Ces trois communes, dans lesquelles réside la moitié (53 %) de la population résidante du canton, groupent les deux tiers (68 %) des bénéficiaires d'aide sociale du canton.

¹ Pour 17 % des bénéficiaires, le degré de formation n'est pas connu.

Prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI

En 2008, les prestations complémentaires cantonales (PCC) à l'AVS et à l'AI sont versées à environ 20 000 bénéficiaires (10 572 pour les PCC à l'AVS et 9 326 pour les PCC à l'AI).

Les femmes représentent 70 % des bénéficiaires de PCC à l'AVS et 52 % de PCC à l'AI.

En raison du déplafonnement des prestations complémentaires fédérales (PCF) à l'AVS et à l'AI en 2008, les personnes résidant en établissement sont prises en charge par le biais des PCF et non plus des PCC. Le nombre de bénéficiaires de PCC à l'AVS se replie ainsi de 13,6 % par rapport à 2007, tandis que l'effectif des bénéficiaires de PCC à l'AI fléchit de 1,9 %.

Allocation de logement

En 2008, 7 404 ménages, totalisant 22 422 personnes, bénéficient d'une allocation de logement. Si le nombre de bénéficiaires concernés progresse un peu par rapport à 2007 (+ 1,6 %), leur proportion dans la population reste en revanche inchangée, à 5,1 %.

Les dossiers concernent principalement des couples avec enfant(s) (43 %). Suivent les familles monoparentales (29 %), les personnes seules (21 %) et les couples sans enfant (6 %).

Avances de pensions alimentaires

En 2008, le nombre de bénéficiaires d'avances de pensions alimentaires se fixe à 1 832 personnes (1 006 dossiers). L'effectif des bénéficiaires est en diminution par rapport à 2007 (- 64,6 %), la modification législative limitant le droit aux avances de pensions alimentaires à 36 mois (48 mois si l'enfant n'a pas atteint l'âge de la scolarité infantile) étant entrée en vigueur au 1er janvier 2007 (avec un régime transitoire au 30 juin 2007).

Ce sont les familles monoparentales avec un seul enfant qui reçoivent principalement les avances de pensions alimentaires (43 % des dossiers).

Aide aux chômeurs en fin de droit (revenu minimum cantonal d'aide sociale - RMCAS)

En 2008, 3 280 personnes, comprises dans 1 804 dossiers, touche le RMCAS. Le nombre d'ayants droit reste stable par rapport à l'année précédente (+ 0,3 %). Les personnes de moins de 18 ans, qui bénéficient de cette aide via leurs parents, représentent 31 % de l'ensemble.

Parmi les bénéficiaires âgés de 18 ans ou plus dont le degré de formation achevée est connu, 38 % n'ont aucune formation professionnelle.

La majorité des dossiers (60 %) correspondant à des ménages privés concernent des personnes seules, 20 % des familles monoparentales, 15 % des couples avec enfant(s) et 5 % des couples sans enfant.

Statistique suisse de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la *statistique suisse de l'aide sociale* est élaborée et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle dénombre les bénéficiaires de l'aide sociale, décrit leurs principales caractéristiques ainsi que celles de leur famille, et détermine le type de prestation octroyée. Menée chaque année dans toute la Suisse, cette statistique vise à permettre des comparaisons entre cantons. Afin de rendre cet objectif opérationnel, l'inventaire des prestations d'aide est délimité en fonction de critères précis. Sont dénombrées toutes les personnes sur lesquelles porte le dossier, c'est-à-dire le demandeur et les personnes à sa charge.

Les résultats du canton de Genève portent sur l'**aide sociale au sens strict** (accordée par l'Hospice général) ainsi que sur les autres prestations sous condition de ressources citées ci-après.

- **Prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI** : versées par le Service des prestations complémentaires (SPC), elles garantissent le *revenu minimum cantonal d'aide sociale aux personnes âgées, veuves, orphelines et invalides*.
- **Allocation de logement** : l'Office du logement (OLO) octroie une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une charge manifestement trop lourde eu égard à leur revenu et leur fortune.
- **Avances de pensions alimentaires** : il s'agit d'avances de contributions d'entretien accordées aux enfants et aux ex-conjoints s'ils ne peuvent en obtenir régulièrement le paiement. Elles sont versées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).
- **Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)** : versée par l'Hospice général, il s'agit d'une aide aux chômeurs ayant épuisé tout droit aux indemnités fédérales et cantonales de chômage.

Le *taux d'aide sociale* est le rapport entre les bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict et la population résidente permanente (selon les données de la statistique fédérale de l'état annuel de la population ESPOP). Il s'agit donc d'un indicateur de risque de dépendre de l'aide sociale.

Comme, à ce jour, il n'est pas encore possible de repérer et dénombrer les bénéficiaires cumulant, au cours d'un exercice, plusieurs types prestations (par exemple, une allocation de logement et des avances de pensions alimentaires), un *taux global d'aide sociale* ne peut pas être calculé. A terme, toutefois, un tel indicateur devrait être disponible.

Pour en savoir plus

Les résultats détaillés comprenant des tableaux, des graphiques et une note méthodologique sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT à l'adresse suivante :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/13/13_03_2/aperçu.asp